DÉPARTEMENT

DES HAUTS-DE-SEINE

92701 Colombes Cedex

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté – Egalité – Fraternité

V I L L E D E C O L O M B E S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2022 N°**16**

Conseillers en exercice :	53
Présents :	28
Représentés :	18
Absents :	7
Ayant voté pour :	39
Ayant voté contre :	0
Abstentions :	7
Ne prenant pas part au vote :	0

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2022-2024 ENTRE LA VILLE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget,

Vu la note de synthèse annexée à la présente délibération,

Considérant la volonté de la Ville de garantir à son budget les financements autant en investissement qu'en fonctionnement.

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve le Contrat de Développement avec le Département des Hauts-de-Seine par lequel celui-ci s'engage à soutenir financièrement la Ville de Colombes à hauteur de 10 907 580 euros sur la période de 2022-2024. Ce financement se répartit comme ce qui suit :

Thématiques	**Subvention de fonctionnement**
T1 : Établissements d'accueil du jeune enfant	2 231 433 €
T2 : RAM/RAP	81 812 €
T3 : Sports	203 775 €
T4 : Culture	546 849 €
T5 : Politique de la ville	546 921 €
T6 : Gérontologie	296 790 €
Total demandé au Département	**3 907 580 €**

Opérations	Subvention d'investissement
O1 : Réhabilitation et extension du GS Langevin Wallon	4 000 000 €
O2 : Réhabilitation et extension du GS Marcel Pagnol	3 000 000 €
Total demandé au Département	**7 000 000 €**

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer le contrat s'y rapportant, présenté en annexe.

Article 3 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 20 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 19 juillet 2022
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20220707-11640-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.